

## Déterminés à ne pas Subir le dumping social !

La direction d'Orange a fait le choix de supprimer des contrats avec des entreprises sous-traitantes sur certains départements pour les donner à d'autres entreprises sous-traitantes. Cela a des conséquences sur l'emploi de nombreux salariés.

Les salarié-e-s de la Sogetrel ont décidé d'être en grève du 24 au 27 janvier contre un plan de licenciement déguisé via une mobilité imposée vers d'autres régions.

### Ils exigent de leur direction :

- \* La négociation d'accords de transfert vers les entreprises qui ont récupéré les contrats sur les territoires sans perte de salaire et avec reprise de l'ancienneté.
- \* Une indemnité de départ volontaire pour faciliter une reconversion professionnelle (formation ou création d'entreprise).
- \* La suppression de la clause de mobilité dans les contrats de travail qui est abusive.
- \* Le renouvellement des habilitations CACES jusqu'à présent refusé.

Après ces 3 jours et en fonction des régions, ils ont obtenu un engagement écrit sur l'ouverture de négociations pour un accord de transfert vers CIRCET, des renouvellements d'habilitations CACES financés par l'entreprise, et des conventions de transfert vers la SADE et Constructel.

Sur le périmètre Loire Atlantique – Vendée, suite aux engagements écrits par la direction locale de la Sogetrel, ils ont décidé de suspendre le mouvement en menaçant de le reprendre si les réponses apportées le 07 février par Sogetrel et Circet ne sont pas à la hauteur de leurs attentes.

Les salariés de la Scopelec sont impactés aussi par cette redistribution des marchés, ils se sont mobilisés notamment à Flers le 27 janvier ou 50 salariés ont fait grève. Un appel national est prévu courant février.

Malheureusement, à ce jour aucun accord de transfert n'a pas été finalisé, ni aucune information sur le contenu des négociations, ni le nombre de salarié qui pourrait en bénéficier. Même chose concernant des indemnités de départ volontaire, clause de mobilité **AUCUNE** proposition.



**Les négociations (NAO) sur les salaires, les formations, les emplois sont en cours à CIRCET et à la SOGETREL. Les directions refusent des augmentations collectives malgré les augmentations du coût de la vie et les profits pharaoniques de ces entreprises en 2021 !**

La perte des activités aura aussi des conséquences néfastes pour les salariés, qui interviennent souvent en 2ème niveau de sous-traitance, avec un paiement encore plus bas des contrats.

Pour la CGT les salariés de la sous-traitance doivent bénéficier dans un 1er temps et sans attendre :

★ D'un maintien dans l'emploi sur leur site de production lors de changement des contrats des donneurs d'ordre comme dans le secteur des entreprises du ménage.

★ Le respect des salaires et la reconnaissance des qualifications car les taux horaires varient de 3 à 6 euros selon les entreprises de sous-traitance !

Restons vigilants et mobilisons-nous tous ensemble pour dire STOP à ces pratiques !!

La CGT appelle l'ensemble des salariés qu'ils soient des entreprises de la sous-traitance ou chez le donneur d'ordre Orange à créer les conditions de la mobilisation afin de gagner sur leurs revendications pour des droits et garantie de haut niveaux pour tous et de mettre fin au dumping social.

Des entreprises à moyens effectifs sont implantées dans des territoires ruraux, depuis des années et effectuent un travail de qualité. Leur existence demeure vitale pour le tissu économique des départements et pour l'aménagement du territoire.

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour assurer un service de qualité pour l'ensemble des citoyens garant d'un accès à la communication sur tout le territoire.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT appelle d'ores et déjà tous les salariés du secteur à rejoindre le personnel de la Sogetrel qui seront en grève massive à partir du Lundi 14 février pour peser dans les négociations et pour gagner :

- Des conditions de maintien dans l'emploi ou de départ digne !
- Des augmentations de salaires nécessaires !

**SANS VOUS  
RIEN N'EST POSSIBLE,  
AVEC VOUS  
TOUT LE DEVIENT !**



### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
( facultatif) Téléphone perso : ..... pro : .....  
Grade/ Classification : ..... Métier : .....  
Service/Bureau (nom et adresse) : .....  
.....

